

FONDATION D'UNE ÉCOLE ECCLÉSIASTIQUE

A Remy, en 1700

Par M. l'Abbé MOREL.

Au siècle dernier, les plus petits villages, dès qu'ils avaient une église, étaient pourvus d'une école. Lachelle et Montmartin avaient la leur, tenue régulièrement, de temps immémorial. En 1700, la population de chacune de ces paroisses, ne dépassait pourtant pas 140 habitants.

Il n'y aurait aujourd'hui aucune raison de rappeler le souvenir de ces modestes, mais bien utiles institutions de nos pères, si naguère encore on n'avait soutenu, avec une persistance opiniâtre, qu'avant 1836, rien n'avait été fait pour l'instruction des paysans, et que le clergé se plaisait à entretenir dans l'ignorance les populations des campagnes, afin de les mieux asservir. On finit par savoir que, jusqu'au xviii^e siècle, les écoles étaient tenues dans les grandes paroisses par le clergé lui-même, nombreux en ces temps de foi, et que, dans les petites paroisses de cent à cent cinquante habitants, le curé plaçait à la tête de son école un pieux laïc, dont il surveillait l'enseignement et dont il se servait comme d'un vicaire, pour tout ce qui ne requérait par le caractère sacerdotal. Les clercs du Moustier, c'est-à-dire les membres du clergé paroissial, vivant en communauté, formant une sorte de monastère, suffirent longtemps à tout, même à remplir les fonctions qu'exercent aujourd'hui les notaires. On sait encore, qu'à partir du xvii^e siècle, le clergé, moins nombreux qu'au-

trefois, dut renoncer à donner lui-même l'enseignement dans les écoles et s'y fit remplacer par des clercs-laïcs de son choix. Consultez les registres de catholicité; partout à la date la plus reculée, vous y trouverez mention des maîtres d'école, parfois prêtres, mais le plus souvent laïcs. C'était un grand honneur de porter le titre de maître d'école. Après tout, ce titre ne différait guère de celui que prenaient les chanoines écolâtres, ces maîtres des écoles, qui, dans les grandes églises, avaient une situation, si prépondérante et si justement enviée.

En 1700, Remy, avait comme tous les villages voisins son « maître d'école », clerc-laïc, nommé Antoine Prévost. L'importance de ce village était considérable. C'était le chef-lieu de la prévôté et châtellenie de Remy, Gournay et Moyenneville, au comté de Clermont. On y trouvait un maître chirurgien, un notaire, un procureur du roi et tous les officiers de justice que comportait la juridiction prévôtale dont il était le siège. Son château avait eu quelque célébrité pendant la guerre de Cent-Ans et au temps de la Ligue. Un vicaire et un prêtre habitué aidaient ordinairement le curé dans l'administration de la paroisse. Mais Jean-Philippe Vie, curé depuis le 26 octobre 1698, n'avait pas joui jusque-là de ces avantages. Le dernier vicaire, Pierre Labbé, avait quitté Remy, pour aller à Gournay, en 1694. Quant au dernier prêtre habitué, Gérard Delan, né à Remy, sa mort remontait déjà bien loin. Il y était décédé, le dernier jour d'avril 1671, à 83 ans, après y avoir exercé le saint ministère pendant 52 années.

J.-P. Vie souffrait doublement d'être privé de vicaire et de prêtre habitué. Ancien curé d'Arsy, il connaissait les succès obtenus jadis en ce pays par l'un de ses prédécesseurs, Maître Pierre Bonin, qui fut précepteur de Daniel de la Mothe-Houdancourt mort évêque de Mende, et devint ensuite principal du collège de Com-

piège. Sa nouvelle paroisse lui promettait mille ressources que n'avait pas l'ancienne. Toutes ses espérances se trouvaient déçues. Il n'avait personne, ni pour le seconder dans son ministère, ni pour donner du lustre à son école.

Ce fut sur ces entrefaites que Louis Beaugrand, natif de Remy, songea à remédier à une situation devenue aussi fâcheuse. Mais avant tout, il se préoccupa de l'école. Il voulut qu'un prêtre en eût la direction, que ce prêtre fût, avec l'agrément de Mgr l'évêque de Beauvais, pris autant que possible, dans sa famille, ou du moins parmi les prêtres nés dans la paroisse. Quatre cent cinquante livres de rente, qui valaient autant qu'aujourd'hui 1300 francs, furent assignées par lui, comme traitement annuel, à ce maître d'école ecclésiastique. Le prêtre, chargé de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse, devait célébrer la messe chaque jour, en l'église de Remy, à l'intention du fondateur de l'école, faire prier Dieu pour lui à haute voix, tous les jours, dans cette école, et assister le curé de la paroisse, dans la célébration des offices, les dimanches et les jours de fêtes.

Pour assurer la bonne exécution de sa fondation, Louis Beaugrand laissa à l'église de Remy 500 livres de rente, sur les Aides et Gabelles de France. On en devait distraire 50 livres, tant pour les choses nécessaires à la célébration des messes, que pour quelque autre œuvre pie.

L'acte, dans lequel furent consignées toutes ces dispositions, a été rédigé par Mortier, notaire à Paris, le 13 septembre 1700. Une pierre commémorative, fut, vers le même temps, gravée pour l'église de Remy. On y lit :

A LA GLOIRE DE DIEU

ET POUR MÉMOIRE DE LA FONDATION DE L'ÉCOLE
DE CETTE PAROISSE DE REMY
LOUIS BEAUGRAND, NATIF DE CETTE PAROISSE,
A FONDÉ UNE ÉCOLE POUR L'INSTRUCTION ET

ÉDUCATION DE LA JEUNESSE, SOUS LA CONDUITE ET DISCIPLINE D'UN PRESTRE A LA NOMINATION DE MESSEIGNEURS LES EVÊQUES DE BEAUVAIS, Y PRÉFÉRANT CEUX DE LA FAMILLE DU FONDATEUR ET, A LEUR DÉFAUT, CEUX NATIFS DE CETTE PAROISSE. LE PRESTRE COMMIS POUR L'EXÉCUTION DE CETTE FONDATION SERA TENU DE CÉLÉBRER TOUS LES JOURS SA MESSE EN CETTE ÉGLISE, A L'INTENTION DU FONDATEUR PENDANT SA VIE. ET APRÈS SA MORT POUR LE REPOS DE SON ÂME, D'ASSISTER LES CURÉS DE CETTE PAROISSE, DANS LES FONCTIONS DU SERVICE DIVIN, LES JOURS DE DIMANCHES ET FÊTES, ET DE FAIRE PRIER DIEU POUR LE FONDATEUR PAR DES ENFANTS, EN RÉCITANT A GENOUX ET A HAUTE VOIX, PENDANT SA VIE, UNE ANTIENNE A L'HONNEUR DE LA S^{te} VIERGE ET UNE A L'HONNEUR DE S^{ts} NICOLAS, ET APRÈS SA MORT, LE DE PROFUNDIS. POUR CETTE FONDATION, LE FONDATEUR A DONNÉ A CETTE ÉGLISE CINQ CENS LIVRES DE RENTE SUR LES AYDES ET GABELLES DE FRANCE, DONT ILY A QUATRE CENS CINQUANTE LIVRES, DESTINÉZ POUR LE PRESTRE QUI LA DESSERVIRA, ET LES CINQUANTE LIVRES DE SURPLEUS, DESTINÉZ TANT POUR LES CHOSSES NÉCESSAIRES POUR LA CÉLÉBRATION DE CES MESSES QUE POUR CONTRIBUER A UN AUTRE ŒUVRE PIEUX, MENTIONNÉ AU CONTRAT DE CETTE FONDATION, PASSÉ PAR DEVANT MORTIER ET SON CONFÈRE, N^{os} A PARIS, LE 13 SEPTEMBRE 1700. LE FONDATEUR DÉCÉDA LE 25 JUILLET 1725, A VIENNE EN AUTRICHE.

PRIEZ DIEU POUR LUY.

Ces derniers mots, « le 25 juillet 1725, à Vienne en Autriche », n'ont pas été gravés, mais peints au minium, à la mort de Louis Beaugrand. Ce bienfaiteur de l'école et de l'église de Remy vécut donc encore 25 ans, après avoir établi son œuvre sur des bases qu'il croyait solides. Grâce à lui, jusqu'à la Révolution, il y eut à Remy un curé et un prêtre habitué, ce qui n'empêcha pas le clerc maître d'école de continuer à donner ses soins aux enfants, comme dans le passé. Le prêtre habitué fut ordinairement un jeune prêtre, sortant des études.

Voici la liste des prêtres habitués de Remy,
d'après les registres de catholicité :

- 1730. Maître Louis Gaspard Sonnet, mort à
27 ans, le 11 mai 1731 ;
- 1731. Louis-François Héroard ;
- 1734. Charles Desplanques ;
- 1737. François Magnier ;
- 1744. Laplace ;
- 1746. Blanchet ;
- 1747. J. Mareux, vicaire de Montigny en 1749 ;
- 1749. Cugnières ;
- 1750. Alexandre Philippe ;
- 1759. Hilaire Woidier ;
- 1764. Charles-Louis Frère, vicaire de Remy
en 1767, et curé de la paroisse en
1771.
- 1771. Pierre Gravet ;
- 1789. François Vanhaque, qui fut curé de
Remy de 1808 à 1835.

La Révolution a supprimé la rente de Louis
Beaugrand, comme elle supprima le vicaire, le
prêtre habitué et l'école. Le contrat de fonda-
tion de l'école ecclésiastique de Remy a lui-même
disparu. Il se trouvait parmi les papiers de
Louis d'Hétras, curé de Remy, lorsqu'on en fit
l'inventaire après son décès, arrivé le 18 octo-
bre 1734. Depuis qu'est-il devenu ? La pierre
commémorative a failli avoir le même sort.
Enlevée de l'église pendant la tourmente révolu-
tionnaire, elle n'y est rentrée que l'an dernier,
grâce à la pieuse pensée d'un bon paroissien qui
l'avait en sa possession et au zèle de M. le curé
l'abbé E. Martin, notre confrère, à l'aide de qui
nous devons ces renseignements.

La fondation que Louis Beaugrand a fait faire
à perpétuité n'a pas duré un siècle. Depuis cent
ans son œuvre comme son nom étaient tombés
dans l'oubli. Ainsi en est-il de beaucoup d'insti-
tutions humaines. A Dieu seul appartient l'éter-
nité.